



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 02322

Numéro SIREN : 522 598 945

Nom ou dénomination : AB FISH

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 26604

Cabinet GUILLET BOUJU ASSOCIES

SAS AB FISH

Page : 2

Bilan Actif

		31/03/2017			31/03/2016
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	3 000	3 000		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 897	1 897		
	Autres immobilisations corporelles	89 963	36 178	53 786	61 536
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	500		500	500
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	18 000		18 000	
	Autres immobilisations financières	5 388		5 388	4 455
TOTAL (II)		118 748	41 074	77 674	66 491
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	356 979		356 979	233 376
	Avances et Acomptes versés sur commandes	173 271		173 271	6 000
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 029 178	40 325	988 854	1 411 574
	Autres créances	68 522		68 522	64 371
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	127 970		127 970	4 795
	Charges constatées d'avance	13 623		13 623	9 021
	TOTAL (III)	1 769 543	40 325	1 729 219	1 729 137
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 888 292	81 399	1 806 892	1 795 628

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	334 019	233 798
	Résultat de l'exercice	38 066	100 222
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	482 085	444 019
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	403 164	440 504
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 237	831 835
	Dettes fiscales et sociales	257 452	70 072
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	944	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	1 323 797	1 342 412
	Ecarts de conversion passif	1 010	9 197
	TOTAL PASSIF	1 806 892	1 795 628
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	38 066,23	100 221,50
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 240 828	1 300 253
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	291 005	380 595

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	11 577 936		11 577 936	9 669 947
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	837	BONRAISIN-GUIBAL	837	876
	Montant net du chiffre d'affaires	11 578 774		11 578 774	9 670 823
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			8 231	10 000
	Autres produits			917	1 334
Total des produits d'exploitation (1)				11 587 922	9 682 157
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			10 440 319	8 706 120
	Variation de stock			(123 603)	(161 081)
	Achats de matières et autres approvisionnements			262 162	194 784
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			524 377	410 745
	Impôts, taxes et versements assimilés			13 555	13 608
	Salaires et traitements			243 095	232 043
	Charges sociales du personnel			105 738	100 273
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			20 426	16 375
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			17 724	15 367
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			6 144	435	
Total des charges d'exploitation (2)				11 509 936	9 528 668
RESULTAT D'EXPLOITATION				77 986	153 490

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2017

31/03/2016

RESULTAT D'EXPLOITATION		77 986	153 490
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		4 936
Total des produits financiers			4 936
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	8 042	6 229
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		8 042	6 229
RESULTAT FINANCIER		(8 042)	(1 293)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		69 944	152 197
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	5 000	16 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		5 000	16 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	17 885	3 405
	Sur opérations en capital	3 790	10 802
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	21 674	14 207
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(16 674)	1 793
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		15 203	53 768
TOTAL DES PRODUITS		11 592 922	9 703 093
TOTAL DES CHARGES		11 554 856	9 602 871
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 066	100 222

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 806 892 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **11 592 922 euros**.
- un total charges de **11 554 856 euros**.
- dégage un résultat de **38 066 euros**.

L'exercice considéré :

- débute le **01/04/2016**
- finit le **31/03/2017**
- et a une durée de **12 mois**.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

BONRAISIN-GUIBAL

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du PCG 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

BONRAISIN-GUIBAL

a) Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations techniques, agencés, installations	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 5 ans

b) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Le stock au 31 Mars 2017 est important et varie par rapport à 2016 d'un montant de 123.602,53€.
Aucune provision n'est constatée.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

d) Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaie étrangère ont été évaluées au cours du change du jour au 31 mars 2017. Les écarts de conversion sont comptabilisés soit en gain ou en perte de change.

Si une perte de change est constatée, une provision est comptabilisée.

Au 31 Mars 2017, un gain latent de change a été comptabilisé pour un montant de 1.009,88€.

e) Comptes de régularisation

BONRAISIN-GUIBAL

Les charges constatées d'avance concernent les charges d'exploitation pour 11.976,50€.

f) Rémunération du président

La rémunération des mandataires sociaux ne peut-être indiquée car elle reviendrait à donner une information individuelle.

g) Engagements pris en matière de retraite

Nous avons estimé au vu de l'âge de la société et de celui de ses salariés, que cet engagement n'était pas significatif à la clôture de l'exercice.

AUTRES INFORMATIONS

Des crédits d'impôts ont été comptabilisés sur l'exercice :

- de compétitivité et d'emploi pour 6.663 €
- de mécénat pour 1.380 €

Il a été comptabilisé dans les comptes au 31 mars 2017 un crédit d'impôt compétitivité emploi d'un montant de 6.663 €, qui a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Révaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	3 000					3 000
	Autres					BONRAISIN-GUIBAL	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000					3 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 897					1 897
	Instal., agencement, aménagement divers			1 719			1 719
	Matériel de transport	64 530				12 702	51 828
	Matériel de bureau, mobilier	23 362		14 746		1 692	36 416
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		89 790		16 465		14 394	91 860
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	500					500
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 455		23 388		4 455	23 388
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 955		23 388		4 455	23 888
TOTAL		97 745		39 853		18 849	116 748

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	3 000			3 000
	Autres			BONRAISIN-GUIBAL	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000			3 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 897			1 897
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		137		137
	Matériel de transport	14 388	11 657	8 913	17 132
	Matériel de bureau, mobilier	11 969	8 632	1 692	18 909
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 253	20 426	10 605	38 074
TOTAL		31 253	20 426	10 605	41 074

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires			BONRAISIN-GUIBAL	
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	29 998	17 724	7 397	40 325
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	29 998	17 724	7 397	40 325
TOTAL GENERAL		29 998	17 724	7 397	40 325
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			17 724	7 397	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/03/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	18 000		18 000
	Autres immobilisations financières	5 388		5 388
	Clients douteux ou litigieux	55 876	55 876	
	Autres créances clients	973 303	973 303	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 200	1 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	46 128	46 128	
	Taxes sur la valeur ajoutée	17 030	17 030	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 164	4 164	
	Charges constatées d'avances	13 623	13 623	
	TOTAL DES CREANCES	1 134 712	1 111 324	23 388
(1) Prêts accordés en cours d'exercice		18 000		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)	291 005	291 005		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)	112 159	29 189	82 970	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	662 237	662 237		
	Personnel et comptes rattachés	25 773	25 773		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 049	45 049		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	178 499	178 499		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	8 131	8 131		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	944	944		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	1 323 797	1 240 828	82 970	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		700 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		17 750			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/03/2017
Total des Charges à payer		49 769
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 299
<i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>22 299</i>	
Dettes fiscales et sociales		26 526
<i>PERSONNEL CONGES PAYES</i>	<i>12 211</i>	
<i>CHG SOCIALES SUR CONGES PAYES</i>	<i>5 351</i>	
<i>AUTRES CHGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>833</i>	
<i>AUTRES CHGES FISCALES A PAYER</i>	<i>8 131</i>	
Autres dettes		944
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>944</i>	

BONRAISIN-GUIBAL

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/03/2017
Total des Produits à recevoir		2 792
Autres créances		2 792
RRR ET AVOIRS A OBTENIR	2 792	

BONRAISIN-GUIBAL

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/03/2017	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		13 623	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		BONRAISIN-GUIBAL	
TOTAL		13 623	

--

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	100,0000	100 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	100,0000	100 000,00

BONRAISIN-GUIBAL

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/03/2017

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		11 578 774
Ventes de marchandises		11 577 936
<i>VENTES MARCHANDISES</i>	<i>11 322 234</i>	
<i>VENTES MARCHANDISES INTRA</i>	<i>109 733</i>	
<i>VENTES MARCHANDISES EXPORT</i>	<i>145 969</i>	BONHAISIN-GUIBAL
Production vendue Services		837
<i>PRODUITS ACTIVITES ANNEXES</i>	<i>837</i>	
Chiffre d'affaires par marché géographique		11 578 774
Chiffre d'affaires FRANCE		11 578 774
<i>VENTES MARCHANDISES</i>	<i>11 322 234</i>	
<i>VENTES MARCHANDISES INTRA</i>	<i>109 733</i>	
<i>VENTES MARCHANDISES EXPORT</i>	<i>145 969</i>	
<i>PRODUITS ACTIVITES ANNEXES</i>	<i>837</i>	

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/03/2017	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	BONRAISIN-GUIBAL
	Professions intermédiaires			
	Employés		3	
	Ouvriers			
	TOTAL		5	

--

AB Fish

Société par actions simplifiée

Capital : 100 000 €

Siège social : 5 rue de la Corderie – Centra 375 – 94596 RUNGIS

RCS Créteil : B 522 598 945

Assemblée générale du mardi 19 septembre 2017 à 10H00

EXTRAIT DU TEXTE DES RESOLUTIONS

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de distribuer un dividende d'un montant de 100 000 €, soit un dividende de 100 € par action, prélevé comme suit :

- La totalité du bénéfice de l'exercice, soit 38 066 €,
- Une somme de 61 934 € prélevée sur le compte « report à nouveau ».

Ce dividende sera réparti entre les associés à proportion de leurs participations dans le capital de la société ; il devra être mis en paiement dans les 9 mois de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre 2017.

Ce dividende, s'il n'est pas assorti d'un avoir fiscal, ouvre droit au profit des personnes physiques associés, à un abattement de 40 %, soit en l'espèce un abattement global de 16 000 €.

Conformément aux dispositions légales l'assemblée rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Distributions globales	Abattements 40 %
Exercice 01.04.14 – 31.03.15	0 €	0 €
Exercice 01.04.15 – 31.03.16	(AG du 19.05.15) 100 000 €	8 000 €
Exercice 01.04.16 – 31.03.17	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix, est ...

Pour (s) :

Contre(s) :

Abstention(s) :

Carlifre Confirme



AB Fish

Société par actions simplifiée

Capital : 100 000 €

Siège social : 5 rue de la Corderie – Centra 375 – 94596 RUNGIS

RCS Créteil : B 522 598 945

EXTRAIT DU PV DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 19 SEPTEMBRE 2017 A 10H00

Deuxième Résolution

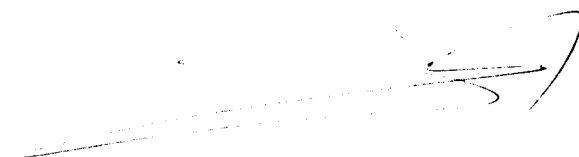
L'assemblée décide de ne pas verser de dividende et d'affecter le résultat de l'exercice, soit 38 066 €, en totalité au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions légales l'assemblée rappelle les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Distributions globales	Abattements 40 %
Exercice 01.04.14 – 31.03.15	0 €	0 €
Exercice 01.04.15 – 31.03.16	(AG du 19.05.15) 100 000 €	8 000 €
Exercice 01.04.16 – 31.03.17	0 €	0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme



« AB FISH »
Société par actions simplifiée
Au capital de 100.000 Euros
Siège social : 5 Rue de la Corderie
Centra 375
94596 RUNGIS
=====

Exercice du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

RAPPORT
du Commissaire aux Comptes

SAS AB FISH

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2017

A l'Assemblée Générale de la Société AB FISH,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 septembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FISH relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AB FISH à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Avril 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes appuyés sur le rapprochement du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- issu du logiciel de gestion commerciale avec la comptabilité.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société AB FISH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société AB FISH ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur



ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société AB FISH.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

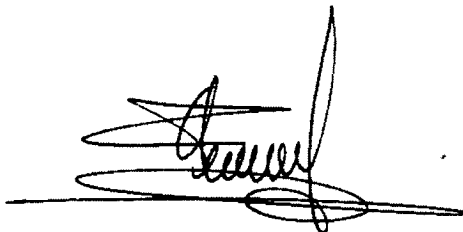
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à NANTES

Le 4 septembre 2017



SAS CABINET BONRAISIN GUIBAL

Géraud FERRANDIER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale
de Rennes